

Grand nettoyage des rivages canadiens
Ocean Wise et WWF-Canada
Décharge de responsabilité, renonciation aux réclamations, acceptation des
risques et indemnités, et autorisation de publication

Programme : Grand nettoyage des rivages canadiens (le « programme »)

Date du nettoyage : _____

Nom du coordonnateur de site inscrit : _____

Nom du lieu de nettoyage inscrit : _____

IMPORTANT : VEUILLEZ LIRE AVEC ATTENTION LE PRÉSENT ACTE DE RENONCIATION, ACCEPTATION ET DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ (LA «**CONVENTION**»). IL PRÉSENTE CERTAINS DÉTAILS DE VOTRE PARTICIPATION AU GRAND NETTOYAGE DES RIVAGES CANADIENS DU OCEAN WISE ET DU FONDS MONDIAL POUR LA NATURE CANADA. CETTE CONVENTION INCLUT UNE PRÉSUMPTION DE RESPONSABILITÉ PAR VOUS (LE «**PARTICIPANT**») ET UNE DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ EN FAVEUR DU OCEAN WISE ET DU FONDS MONDIAL POUR LA NATURE CANADA (LES «**PARTENAIRES**»), ET DE SES AGENTS, PARTENAIRES, DIRECTEURS, EMPLOYÉS, COMMANDITAIRES, SERVITEURS, BÉNÉVOLES, REPRÉSENTANTS, SUCESSEURS ET SES AYANT DROITS (LES «**MANDATAIRES**»). AFIN DE PARTICIPER AU PROGRAMME, LE PARTICIPANT DOIT ACCEPTER ET SE CONFORMER AUX CONDITIONS DE CETTE CONVENTION. EN SIGNANT CI-DESSOUS, LE PARTICIPANT INDIQUE QU'IL/ELLE COMPREND, RECONNAIT ET ACCEPTE LIBREMENT LES TERMES DE LA CONVENTION ÉNONCÉS DANS LES PRÉSENTES.

ACCEPTATION, DÉCHARGE ET RENONCIATION :

Compte tenu de l'opportunité de participer au programme, et autres considérations valables et pertinentes, dont la réception et la suffisance sont reconnues par les présentes, le participant soussigné reconnaît et convient irrévocablement et inconditionnellement, en son nom propre et au nom de ses héritiers, administrateurs, successeurs, ayant droit, assureurs, agents immobiliers et toute autre personne qui pourrait faire des réclamations pour le participant soussigné ou en son nom, de ce qui suit :

1. Le participant soussigné convient que comme condition préalable à sa participation au programme et dans l'intérêt des partenaires lui permettant de le faire, le participant soussigné sera rigoureusement lié par les clauses de cette convention.
2. Le participant soussigné certifie qu'il est physiquement capable de participer, et n'a pas été informé du contraire par un médecin. Le participant soussigné certifie qu'il n'est au courant d'aucune interdiction imposée par quelconque médecin, ou autrement, qui l'empêcherait, de quelque façon que ce soit, de participer au programme. Le participant soussigné reconnaît que les partenaires et les mandataires ne sont pas responsables en cas de problème médical préexistant ou autres problèmes ou circonstances qui apparaîtraient durant le programme et/ou voyages applicables.
3. Le participant soussigné comprend et convient qu'il participe sur une base volontaire au programme, à ses propres risques. Le participant soussigné reconnaît qu'il y a des dangers et risques (conjointement, «**Risques**») inhérents à toute activité physique. Le participant soussigné accepte de son plein gré et assume entièrement la responsabilité des risques inhérents et de quelconque blessure personnelle, mort, dégât matériel, ou toute autre perte ou blessure qui peut résulter, soit directement ou indirectement, de sa participation au programme, des actes d'autres personnes, ou de l'indisponibilité de soins médicaux d'urgence.
4. Le participant soussigné reconnaît avoir considéré et évalué la nature, la portée et l'ampleur des risques impliqués dans sa participation au programme et, en dépit de ces risques, le participant soussigné confirme et convient par la présente qu'il choisit de son plein gré et librement d'assumer ces risques et sa participation au programme.
5. Si le participant soussigné est victime d'accident ou de maladie, le participant soussigné autorise les partenaires et les mandataires à autoriser, en son nom, toute procédure, dont l'hospitalisation et tout traitement médical jugé nécessaire pour assurer sa santé et son bien-être. Cette autorisation n'est

© 1986 WWF-Fonds mondial pour la nature symbole du panda. Marque Déposée du WWF ®.



Grand nettoyage des rivages canadiens

Ocean Wise et WWF-Canada

Décharge de responsabilité, renonciation aux réclamations, acceptation des risques et indemnités, et autorisation de publication

accordée que dans les situations où le participant soussigné n'est pas immédiatement en mesure de l'accorder lui-même. Il est entendu que les partenaires et les mandataires ne seront aucunement responsables du coût des soins médicaux qui pourraient être prodigués au participant soussigné.

6. Le participant soussigné comprend et est pleinement conscient que les partenaires se réservent le droit de refuser, en tout temps et sans pénalité ou obligation de quelque nature que ce soit, de rembourser un quelconque montant déjà payé ou de maintenir le droit de participation au programme à toute personne qui, à la discrétion exclusive de Ocean Wise, constituerait un danger pour elle-même, d'autres participants au programme, les partenaires, les mandataires ou des animaux.
7. Par la présente, le participant soussigné renonce à son droit d'intenter des poursuites contre les partenaires et les mandataires et indemnise les partenaires et les mandataires contre toute responsabilité en cas de blessure, de décès, de dommages matériels ou d'autres pertes subies par le participant soussigné ou ses proches dans le cadre de sa participation au programme, et ce, nonobstant la cause, notamment la négligence, la rupture de contrat ou le manquement à une obligation imposée par la loi ou une obligation de diligence par les partenaires ou les mandataires.
8. Le participant soussigné reconnaît que cette convention limite la responsabilité des mandataires et des partenaires dans la même mesure, et ce, même si les mandataires ne sont pas officiellement des parties à cette convention.
9. Le participant soussigné reconnaît que si l'une des parties de cette convention était jugé invalide ou inexécutoire, toutes les autres dispositions continueraient néanmoins à être valides et exécutoires. Cette convention supplante toute déclaration orale ou écrite faite par l'un des partenaires ou mandataires en lien avec ce programme. Cette convention est gouvernée par les lois en vigueur en Colombie Britannique (sans tenir compte de conflits de lois) et s'applique dans l'intérêt des partenaires et des mandataires, ainsi que leurs administrateurs, successeurs et ayant droit, et du participant soussigné, ainsi que ses héritiers, administrateurs, successeurs, ayant droit, assureurs et agents immobiliers.
10. Autorisation de publication : En paraphant la case d'acceptation de l'autorisation de publication dans la section Noms/signature du participant soussigné de cette convention, le participant soussigné donne la permission aux partenaires de l'enregistrer à perpétuité et/ou sa voix, et d'utiliser l'enregistrement dans toute publication, affichage, présentation ou autre utilisation dans n'importe quel format, incluant mais pas limité à, l'impression, électronique, site www ou autre média. Tous les enregistrements de la sorte et tous les droits inclus et afférents, incluant les droits moraux, constituent la propriété exclusive du **Ocean Wise et du Fonds mondial pour la nature Canada**.

Le participant soussigné affirme avoir lu la présente convention et compris qu'elle impose l'engagement de n'intenter aucune poursuite contre les partenaires ou les mandataires. De plus, elle constitue une exonération de responsabilité et une indemnisation contre toute réclamation. Si le participant est âgé de moins de 19 ans, la personne soussignée confirme qu'elle est le parent ou le tuteur légal dudit participant et atteste avoir signé cette convention au nom dudit participant.

Le participant soussigné ou son signataire, selon le cas, accepte d'être lié à cette convention et reconnaît qu'elle lie également leurs représentants, héritiers et ayants droit respectifs.

Les formulaires complétés peuvent être envoyés par :

Courriel – shorelinecleanup@ocean.org

La poste – Grand Nettoyage des rivages canadiens c/o Ocean Wise, C.P. 3232, Vancouver BC, V6B 3X8

Signatures requises – voir au verso.

Grand nettoyage des rivages canadiens

Ocean Wise et WWF-Canada

Décharge de responsabilité, renonciation aux réclamations, acceptation des risques et indemnités, et autorisation de publication

Nom du participant <i>(en lettres moulées)</i>	Nom du parent/tuteur légal (si le participant est âgé de moins de 19 ans)	Signature du participant (ou du parent/tuteur légal si le participant est <u>âgé de moins de 19 ans</u>)	Autorisation de publication (parapher pour confirmer l'acceptation)
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			
9.			
10.			
11.			
12.			



Grand nettoyage des rivages canadiens

Ocean Wise et WWF-Canada

Décharge de responsabilité, renonciation aux réclamations, acceptation des risques et indemnités, et autorisation de publication

Nom du participant <i>(en lettres moulées)</i>	Nom du parent/tuteur légal (si le participant est âgé de moins de 19 ans)	Signature du participant (ou du parent/tuteur légal si le participant est <u>âgé de moins de 19 ans</u>)	Autorisation de publication (parapher pour confirmer l'acceptation)
13.			
14.			
15.			
16.			
17.			
18.			
19.			
20.			
21.			
22.			
23.			
24.			

